

## Message no 105 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Cours d'eau – Endiguement – Lac Lussy – Régulation du trop-plein – Crédit d'investissement de 210 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 105 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 210 000 francs destiné à la régulation du trop-plein du Lac Lussy.

### **Situation (cf. plan de situation)**

À la suite des fortes pluies et de la montée des eaux du Lac Lussy à Châtel-St-Denis au mois de novembre 2019, la Commune a dû réaliser des travaux d'urgence sur la conduite du trop-plein (cf. photo prise d'eau – Annexe 5), afin de préserver la maison familiale de M. Droux.

L'unique vidange du Lac Lussy est une conduite de 400 mm en ciment, enterrée sur 260 mètres et dont les mètres restants ont été remis à ciel ouvert et forment le canal de qui chemine jusqu'au voûtage du lieu-dit « La Gurla », dans le secteur de l'Oustand. Ce tuyau en ciment est complètement fissuré et cassé par endroits. Les différents curages effectués péjorent encore la situation à cause de la haute pression injectée dans la conduite. En résumé, plus il y a de curages, plus la conduite se bouche et entrave l'écoulement du Lac.

Au mois de janvier 2020, une nouvelle montée des eaux a été constatée et plus d'une trentaine d'heures de pompage ont été nécessaires pour abaisser le niveau du lac, travail réalisé par le Service du feu. Après prospection, il a été identifié que plusieurs drainages agricoles de la prairie environnante, au demeurant autorisés par le SAgri, chargent cette conduite de 400mm. L'arrivée massive d'eau qu'ils induisent remplit les regards de visite et tombe d'aplomb sur la conduite du trop-plein qui n'a quasiment aucune pente. En conséquence, lors de fortes pluies, ce fort volume d'eau se répartit dans un sens et dans l'autre dans le conduit annulant ainsi l'écoulement lent et naturel du canal souterrain depuis le trop-plein du lac.

Devant la complexité et l'urgence de la situation, une séance de crise a été organisée le 12 mars 2020 avec les services de l'Etat concernés, les propriétaires fonciers touchés par les travaux, notre Service technique et le bureau Triform, dans le but de d'obtenir des autorisations et de commencer des travaux d'urgence. A l'issue de cette séance, le Conseil communal a décidé avec l'accord des différents services de rouvrir d'urgence les 260 mètres de conduite enterrée en ciment pour sauvegarder la maison de la famille Droux.

Parallèlement, une étude hydrologique et hydraulique du trop-plein et de la conduite de vidange du Lac Lussy est réalisée par le bureau Triform SA, étude mandatée par la Commune et les services de l'Etat en janvier 2020.

### **But de la dépense**

Le crédit d'investissement demandé a pour but de recréer une prise d'eau qui régule le trop-plein et de changer la conduite enterrée sur 260 mètres de long.

Ce montant se décompose en plusieurs étapes, soit :

1. Travaux d'urgence: mise à ciel ouvert de la conduite enterrée;	Fr. 80'000.00
2. Etude hydrologique et hydraulique, définition de l'augmentation du diamètre de la conduite;	Fr. 22'000.00
3. Pose de la nouvelle conduite en PE enterrée, modification du trop-plein et remise en état;	Fr. 100'000.00
4. Indemnisation concernant la perte pour inconvénients d'exploitation pour le propriétaire concerné.	Fr. 8'000.00

Les services de l'Etat (Service des Forêts et de la Nature (SFN), Service de l'environnement SEn, section Lacs et cours d'eau et Service de l'agriculture (SAGri)) se sont engagés à financer une grande partie des travaux d'urgence et l'étude effectués depuis le mois de novembre 2019 ainsi que les travaux de 2020. Toutefois, les différents services subventionneront différentes parties de l'ouvrage final, c'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous ne pouvons pas déterminer le montant qui sera porté en diminution de l'emprunt.

Ces derniers se détermineront une fois le projet entièrement terminé.

### **Plan de financement**

*Rubriques comptables 2020.105.750/5010.00*

Coût total estimé Fr. 210'000.00

**Coût total estimé à la charge de la Commune** **Fr. 210'000.00**

À la charge du budget des investissements 2020

Financé par un emprunt bancaire.

### **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021**

Intérêts passifs 2% de Fr. 210'000.00 Fr. 4'200.00

Amortissement 2% de Fr. 210'000.00 Fr. 4'200.00

Total Fr. 8'400.00

### **Estimation des charges dès 2021**

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

### **Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 210 000 francs destiné à la régulation du trop-plein du Lac Lussy.**

Châtel-St-Denis, mai 2020

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté  
Plan de situation  
Illustrations

## LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 105 du Conseil communal, du 26 mai 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

### Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 210 000 francs destiné à la régulation du trop-plein du Lac Lussy.

### Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.

### Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

### AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Lambercy





1:2 000

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi









